



RÉSOLUTION 2024

Révision et finalisation des documents-cadres de la CIPEL prévue pour le plan d'action 2021-2030

Contexte :

Actuellement, certains documents-cadres relatifs au fonctionnement de la CIPEL et ses instances associées demeurent inaboutis et nécessitent des révisions pour garantir leur pertinence, leur efficacité, et leur adéquation au fonctionnement du nouveau plan d'action. Des évolutions récentes au sein de la Commission rendent cette révision urgente. Ces évolutions incluent des changements dans la présidence du Comité opérationnel et des représentants des parties prenantes, dans la présidence du Conseil scientifique (CS) et de certains de ses membres, l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale (SG) après plus de 10 ans d'occupation du poste par la titulaire précédente ; ainsi que le remplacement des deux collaborateurs scientifiques au sein du secrétariat. Il s'agit donc de formaliser les modalités de fonctionnement et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans les différentes instances.

Résolution :

La Commission décide ce qui suit :

Mandat de révision des documents-cadres : La Sous-commission technique (SCT) est mandatée pour réviser et finaliser les documents-cadres afin de les aligner sur le fonctionnement actuel de la Commission et sur le nouveau plan d'action.

Documents à réviser pour 2025 :

- Le document-cadre du Conseil scientifique (CS), déjà révisé, devra être soumis pour avis et appliqué à titre provisoire jusqu'à sa validation définitive en 2025.
- Le document-cadre du Comité opérationnel (COMOP) ;
- Le document-cadre du Bureau de la sous-commission technique (BSCT) ;
- Le règlement de la Sous-commission technique (SCT).

Objectifs et méthodologie :

La révision visera à clarifier les rôles et responsabilités des différentes instances de la CIPEL, tout en assurant une cohérence dans l'organisation et la gestion des tâches. Une proposition révisée devra être soumise au cours du dernier trimestre de l'année 2025 pour validation lors de la session plénière de 2025.

